Annecy : il héberge un migrant sous le coup d'une OQTF ; ce dernier le vire de chez lui, prend possession des lieux puis menace ses proches avec une scie et un marteau ; il écope de 12 mois de prison ferme

25/02/2023 à 21h10



Un jeune homme était renvoyé devant le tribunal judiciaire d'Annecy pour violences ; il a été condamné à 12 mois de prison ferme.

Cet homme souffrant d'une légère déficience avait écouté son cœur en hébergeant ce jeune adulte en déshérence, en juin 2022. Malheureusement, la cohabitation se dégrade rapidement. Le jeune adulte prend littéralement possession de l'appartement et invite des connaissances à consommer des stupéfiants.

L'occupant légitime décide alors de changer les serrures. Pas de quoi arrêter le jeune adulte qui regagne ce qu'il estime ses pénates en faisant sauter la porte. L'occupant de

l’appartement est mis à la porte de chez lui et va trouver refuge chez un ami, en janvier 2023, sans avoir eu le temps de prendre ses affaires.

Soucieux de récupérer quelques effets et de mettre fin à cette situation ubuesque, deux proches de l’occupant évincé se rendent à l’appartement, mardi 21 février. Le ton monte rapidement, des coups sont échangés. Le jeune adulte se saisit d’une scie et la lance sur l’un des proches. Et alors que les proches de la victime prennent la fuite, ils sont poursuivis par le jeune adulte armé d’un marteau, d’un couteau et de la scie, en pleine rue, dans le quartier de la gare à Annecy, sur les coups de 17 heures.

C’est un appel à police secours par des témoins de la scène qui permettra l’interpellation de l’homme, en séjour irrégulier sur le territoire français sous différentes identités.

Le jeune adulte, également sous le coup d’une OQTF (obligation de quitter le territoire français) a été condamné à 12 mois de prison ferme, avec maintien en détention, interdiction de porter une arme et d’entrer en contact avec la victime.

Le Dauphiné

(Merci à René)